

## LE NOUVEAU PERMIS DE CONSTRUIRE

### ❖ LES OBJECTIFS DU NOUVEAU PERMIS

- clarifier et regrouper les différentes procédures
- garantir les délais et améliorer les conditions d'instruction des demandes
- renforcer la sécurité juridique des autorisations et responsabiliser les acteurs

### ❖ DES PROCEDURES REGROUPEES

- 3 permis
  - permis de construire
  - permis d'aménager
  - permis de démolir
- une déclaration préalable

### ❖ POUR CES 3 PERMIS ET CETTE DECLARATION PREALABLE S'APPLIQUENT

- les mêmes règles de fond fixées par le règlement national d'urbanisme et les plans locaux d'urbanisme
- les mêmes règles d'instruction (délais, procédure)



**Nouveau Permis de Construire**  
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

**Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.**